

## APPEL DE CANDIDATURES

### CONSEIL D'ADMINISTRATION : MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Conformément à l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du Centre de services scolaire de la Rivéraine à soumettre leur candidature à un poste vacant au conseil d'administration, et ce, pour la durée non écoulee du mandat, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et possédant les qualités et conditions requises.

#### Profil recherché

- Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

#### Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen du formulaire de mise en candidature disponible [en cliquant ici](#).

La candidature doit être déposée au plus tard le 6 décembre 2021 à 16 h 30.

#### Conditions et qualités requises

- Être un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans et ne pas être en curatelle;
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire de la Rivéraine;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale au cours des cinq dernières années;
- Ne pas être membre du personnel du Centre de services scolaire de la Rivéraine;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire.

***DONNÉ À NICOLET, CE 11<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2021***

Isabelle Bourque  
Secrétaire générale